

Image not found or type unknown



Création d'entreprise en étant fonctionnaire

Par **bm05**, le **28/12/2008** à **20:07**

Mon employeur me dit : que je ne dois pas être majoritaire des parts sociales et de ne pas être gérant de cette société .

Nous sommes 2 associés puis-je avoir 50% des parts ? (part égalitaire)

Juridiquement peut-on considérer 50% des parts comme minoritaire ?

D'avance merci.